



La campagne de bourse de lycée est ouverte pour l'année 2021 - 2022

Ces demandes de bourses ne concernent que les élèves de 3ème Prépa Métiers, d'UPE2A, de seconde et de première qui ne sont pas encore boursiers. Cette campagne s'effectue en deux périodes :

Première période du 17 mai au 6 juillet 2021 :

- o du 17 mai au 6 juillet 2021, les demandes de bourses au format papier pourront être déposées auprès du secrétariat de l'établissement *accompagnées des pièces justificatives*,
- o du 28 juin au 6 juillet 2021 les demandes en ligne seront ouvertes pour les familles qui n'auront pas déposé de demande papier :

<https://teleservices.ac-lyon.fr/ts>

Deuxième période du 2 septembre au 21 octobre 2021 :

- o Les demandes pourront être déposées en ligne ou au format papier et concernent seulement les élèves du lycée pour les familles qui n'auraient pas fait la demande pendant la 1^{ère} période et les demandes de vérification de ressources (pour les redoublants).

Il est vivement recommandé d'effectuer vos demandes format papier dès à présent et en ligne dès le 28 juin afin d'éviter un versement tardif des bourses.

RAPPEL : les élèves déjà boursiers et inscrits au lycée en 2020-2021 n'ont pas à faire cette démarche. La bourse est reconduite automatiquement

(sauf en cas de changement familial avec une baisse de la situation financière)

Les dossiers papiers sont à retourner soit par voie postale, soit dans la boîte aux lettres du lycée ou bien directement au Secrétariat de Direction.

LA DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS EST FIXEE AU 21 OCTOBRE 2021

